



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 avril 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Reprise de la session d'organisation pour 1999

6 et 7 mai 1999

Point 2 de l'ordre du jour

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### **Débat consacré aux affaires humanitaires de la session de fond du Conseil économique et social**

#### **Note du Secrétariat**

1. Le Conseil économique et social, dans ses conclusions concertées 1998/1<sup>1</sup>, qu'il a adoptées lors du débat consacré aux affaires humanitaires à sa session de fond de 1998, a prié le Secrétaire général, en consultation avec les gouvernements, de recommander, à sa session d'organisation, des mesures qui permettent de faciliter le débat consacré aux affaires humanitaires afin de renforcer le rôle du Conseil dans la coordination et l'orientation des activités humanitaires des organismes des Nations Unies.

2. Comme suite à cette demande, une note verbale, datée du 15 mars 1999, a été adressée aux États Membres et aux missions d'observation pour leur demander leurs observations et suggestions. Des réponses ont été reçues des délégations de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Brésil, du Canada, du Chili, des États-Unis d'Amérique, du Guyana (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et au nom de la Chine) et de la Suisse.

#### **Organisation du débat consacré aux affaires humanitaires**

3. Les délégations ont souligné que le débat consacré aux affaires humanitaires était une innovation importante propre à renforcer le rôle joué par le Conseil économique et social dans la coordination et l'orientation des activités humanitaires et qu'il fallait en tirer profit au maximum.

4. Le débat devait continuer à offrir une tribune de choix pour des discussions de haut niveau sur des thèmes tels que le renforcement du rôle du Conseil économique et social; le passage des activités de secours aux activités de relèvement et de développement; l'évaluation des activités humanitaires; les interventions d'urgence en cas de catastrophe naturelle; la coordination des activités humanitaires dans les situations d'urgence complexes et après les

conflits; et la sécurité du personnel humanitaire. Il a en outre été recommandé que les thèmes soient décidés suffisamment longtemps à l'avance pour que le Secrétariat et les délégations puissent se préparer convenablement. On a aussi souligné que la présentation en temps voulu de rapports analytiques par le Secrétariat contribuerait fortement à la qualité des délibérations du Conseil.

5. On a insisté sur le fait que le débat devrait renforcer l'aptitude du Conseil économique et social à suivre les activités sur le terrain, en particulier celles concernant la coordination assurée par les organismes des Nations Unies. Cela devrait permettre au Conseil de mieux évaluer la façon dont les activités humanitaires sont menées et favoriser une plus forte responsabilisation à cet égard. Le débat devrait aussi renforcer l'aptitude du Conseil à fournir des orientations pour les activités futures.

6. S'agissant plus spécialement de l'organisation du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires, plusieurs délégations ont suggéré qu'il commence par des tables rondes desquelles un nombre limité d'intervenants prendraient la parole. Le nom des intervenants et les sujets qu'ils se proposent de traiter devraient être indiqués suffisamment longtemps à l'avance afin que les délégations puissent se préparer pour un dialogue. Celles-ci auraient la possibilité de faire part de leur point de vue sur les déclarations faites au cours des tables rondes, de poser des questions aux intervenants et de faire des observations sur les chapitres pertinents du rapport du Secrétaire général.

7. On a suggéré que les tables rondes soient suivies d'un débat général au cours duquel les délégations pourraient, dans leurs déclarations, revenir sur les questions soulevées lors des tables rondes et faire part de leurs observations concernant le rapport du Secrétaire général. Les conclusions concertées adoptées à l'issue du débat devraient être concrètes et orientées vers l'action.

8. En ce qui concerne les tables rondes, on a suggéré d'en organiser deux, avec la participation de coordonnateurs résidents et/ou de coordonnateurs de l'assistance humanitaire, qui traiteraient respectivement des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes. La table ronde consacrée aux catastrophes naturelles devrait inclure un débat sur les enseignements tirés de l'ouragan Mitch. On a également suggéré d'organiser une troisième table ronde, à laquelle participeraient les chefs de secrétariat des organismes membres du Comité permanent interorganisations qui serait consacrée au thème de la session<sup>2</sup>, à savoir «La coopération internationale et la coordination des mesures à prendre dans les situations d'urgence humanitaire, en particulier lors du passage des activités de secours aux activités de relèvement, de reconstruction et de développement». Quelques délégations ont mentionné la table ronde organisée par la Brookings Institution sur le hiatus entre activités de secours et activités de développement à long terme (The Gap between Relief and Long-term Development) et ont émis l'avis que le Conseil économique et social devrait être informé de ses résultats.

9. Compte tenu des suggestions mentionnées ci-dessus, le Conseil économique et social souhaitera peut-être envisager d'organiser comme suit le débat de 1999 consacré aux affaires humanitaires :

### **Première journée**

*Séance de l'après-midi*

Table ronde sur les catastrophes naturelles

Table ronde sur les situations d'urgence complexes

(Chaque table ronde, d'une durée d'une heure et demie, sera animée par trois intervenants choisis parmi les coordonnateurs résidents et/ou coordonnateurs de l'assistance humanitaire en poste dans les pays touchés. Les délégations pourront faire des observations sur les déclarations faites durant les tables rondes et poser des questions aux intervenants.)

### **Deuxième journée**

<i>Séance du matin</i>	Table ronde, avec la participation des chefs de secrétariat de certains organismes membres du Comité permanent interorganisations, consacrée au thème du débat
<i>Séance de l'après-midi</i>	Débat général ouvert aux États Membres

### **Troisième journée**

<i>Séance du matin</i>	Poursuite et clôture du débat général
<i>Séance de l'après-midi</i> <sup>3</sup>	Adoption des conclusions concertées

## **Examen plus approfondi par le Conseil économique et social des interventions de l'Organisation des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence complexe**

10. Outre les suggestions précises concernant l'organisation du débat consacré aux affaires humanitaires, le Groupe des 77 et la Chine ont abordé une question plus large, à savoir celle des modalités qui permettraient au Conseil économique et social de renforcer son rôle dans la coordination et l'orientation des activités humanitaires. Dans ce contexte, les éléments ci-après ont été mentionnés pour un examen plus approfondi :

- Tenir des séances supplémentaires du Conseil économique et social, de préférence peu de temps après la survenance de crises humanitaires de grande ampleur, afin d'accélérer l'échange d'informations entre le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les membres du Conseil, de renforcer le contrôle intergouvernemental sur les appels globaux, de suivre les situations de plus près et d'en tirer les enseignements voulus;
- Préciser la division du travail et les modalités de coopération entre les organes chargés, en vertu de la Charte des Nations Unies, des affaires humanitaires;
- Favoriser la mise en place de capacités d'intervention face aux situations d'urgence humanitaires, plus spécialement dans les pays particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles;
- Examiner la possibilité de prendre des dispositions plus formelles pour le contrôle à l'avenir des activités humanitaires par le Conseil économique et social, et notamment de faire jouer un rôle au Conseil dans les appels globaux lancés par les Nations Unies (présentation, évaluation, enseignements tirés) et dans l'élaboration de stratégies à long terme pour le passage du stade des secours à celui du relèvement et du développement.

11. Le Conseil économique et social souhaitera peut-être examiner les suggestions susmentionnées dans le contexte plus large du renforcement de son rôle. Ce faisant, il devrait tenir pleinement compte du fait que l'Organisation des Nations Unies et ses organismes humanitaires doivent, en vertu de la Charte des Nations Unies et des décisions pertinentes d'organes intergouvernementaux, intervenir à chaque fois que se produisent des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Il est également établi de longue date que ces

interventions doivent respecter un certain nombre de principes fondamentaux, notamment répondre à des besoins humanitaires et être neutres et impartiales.

*Notes*

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 3 A/53/3*, chap. VII, par. 5.

<sup>2</sup> Voir la décision 1998/208 du Conseil économique et social en date du 5 février 1999.

<sup>3</sup> Le Conseil économique et social pourrait examiner d'autres points inscrits à son ordre du jour à la séance officielle, mais il faudrait réserver du temps à la fin de la séance pour l'adoption des conclusions concertées.